



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
4 janvier 2017
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol, français et russe
seulement

Comité des droits des personnes handicapées

Dix-septième session

20 mars-12 avril 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité.
2. Élection du Président et du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Questions d'organisation.
5. Rapport du Président sur les activités entreprises entre les seizième et dix-septième sessions du Comité.
6. Soumission de rapports par les États parties en application de l'article 35 de la Convention.
7. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention.
8. Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties.
9. Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents.
10. Observations générales.
11. Méthodes de travail du Comité.
12. Réunions futures.
13. Application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme.
14. Activités relevant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention.

GE.17-00068 (F) 190117 190117



* 1 7 0 0 0 6 8 *

Merci de recycler



15. Adoption du rapport de la dix-septième session.
16. Adoption du rapport biennal (2015-2016) du Comité à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

Annotations

1. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur du Comité, les membres nouvellement élus du Comité doivent prendre l'engagement solennel ci-après :

« Je déclare solennellement que j'exercerai mes devoirs et attributions de membre du Comité des droits des personnes handicapées en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience. ».

2. Élection du Président et du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur, le Comité élit parmi ses membres un(e) président(e), trois vice-président(e)s et un(e) rapporteur(se). Conformément aux articles 16 et 17 du Règlement intérieur, les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux ans et les élections ont lieu au bulletin secret, à moins que le Comité n'en décide autrement lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat à l'un des postes du Bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Comité, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour de chaque session, sauf s'il y a lieu d'élire les membres du Bureau conformément à l'article 20. Le Comité peut réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajouter, ajourner ou supprimer des points au cours d'une session, conformément à l'article 10.

L'ordre du jour provisoire de la dix-septième session a été établi par le Secrétaire général, en consultation avec le Président du Comité, conformément à l'article 8 du Règlement intérieur.

4. Questions d'organisation

La dix-septième session du Comité se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, dans la salle XVII du Palais des Nations, du 20 mars au 12 avril 2017. Elle sera ouverte par un représentant du Secrétaire général le lundi 20 mars à 15 heures.

Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, les séances du Comité sont publiques, à moins que le Comité n'en décide autrement.

Le Comité examinera les questions relatives à l'organisation des travaux de la dix-septième session, notamment l'adoption de son programme de travail, dont un projet est joint en annexe.

5. Rapport du Président sur les activités entreprises entre les seizième et dix-septième sessions du Comité

Le Comité examinera le rapport du Président sur les activités entreprises entre les seizième et dix-septième sessions.

6. Soumission de rapports par les États parties en application de l'article 35 de la Convention

Le Comité se verra présenter une mise à jour sur les rapports reçus des États parties en application de l'article 35 de la Convention. Au moment de la publication du présent ordre du jour provisoire, le Comité avait reçu les rapports initiaux ci-après, qui étaient en attente d'examen :

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Afrique du Sud	2009	26 novembre 2014	CRPD/C/ZAF/1
Albanie	2015	4 décembre 2015	CRPD/C/ALB/1
Algérie	2012	5 janvier 2015	CRPD/C/DZA/1
Arabie saoudite	2010	1 ^{er} juillet 2015	CRPD/C/SAU/1
Arménie	2012	21 janvier 2013	CRPD/C/ARM/1
Bosnie-Herzégovine	2012	5 mars 2013	CRPD/C/BIH/1
Bulgarie	2014	23 juillet 2014	CRPD/C/BGR/1
Canada	2014	11 février 2014	CRPD/C/CAN/1
Chypre	2013	2 août 2013	CRPD/C/CYP/1
Colombie	2013	11 juin 2013	CRPD/C/COL/1
Cuba	2009	19 septembre 2014	CRPD/C/CUB/1
Djibouti	2014	2 février 2016	CRPD/C/DJI/1
Estonie	2015	4 décembre 2015	CRPD/C/EST/1
Ex-République yougoslave de Macédoine	2014	3 octobre 2014	CRPD/C/MKD/1
Fédération de Russie	2014	9 septembre 2014	CRPD/C/RUS/1
France	2012	18 mai 2016	CRPD/C/FRA/1
Géorgie	2016	19 juillet 2016	CRPD/C/GEO/1
Grèce	2015	27 septembre 2015	CRPD/C/GRC/1
Haïti	2011	20 mars 2014	CRPD/C/HTI/1
Honduras	2010	31 décembre 2013	CRPD/C/HND/1
Inde	2009	30 octobre 2015	CRPD/C/IND/1
Iran (République islamique d')	2011	20 décembre 2013	CRPD/C/IRN/1
Iraq	2015	17 août 2015	CRPD/C/IRQ/1
Japon	2016	30 juin 2016	CRPD/C/JPN/1
Jordanie	2010	3 octobre 2012	CRPD/C/JOR/1
Koweït	2015	24 septembre 2015	CRPD/C/KWT/1

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Lettonie	2012	3 avril 2014	CRPD/C/LVA/1
Luxembourg	2013	4 mars 2014	CRPD/C/LUX/1
Malte	2014	10 novembre 2014	CRPD/C/MLT/1
Maroc	2011	17 mars 2014	CRPD/C/MAR/1
Monténégro	2011	13 mars 2014	CRPD/C/MNE/1
Myanmar	2014	19 novembre 2014	CRPD/C/MMR/1
Népal	2012	29 août 2014	CRPD/C/NPL/1
Nicaragua	2010	27 février 2015	CRPD/C/NIC/1
Niger	2010	13 août 2015	CRPD/C/NER/1
Norvège	2015	1 ^{er} juin 2015	CRPD/C/NOR/1
Oman	2011	1 ^{er} septembre 2014	CRPD/C/OMN/1
Panama	2009	26 juin 2014	CRPD/C/PAN/1
Philippines	2010	24 novembre 2014	CRPD/C/PHL/1
Pologne	2014	24 septembre 2014	CRPD/C/POL/1
République démocratique populaire lao	2011	25 mai 2016	CRPD/C/LAO/1
République de Moldova	2012	15 janvier 2013	CRPD/C/MDA/1
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	2011	24 novembre 2011	CRPD/C/GBR/1
Rwanda	2011	22 avril 2015	CRPD/C/RWA/1
Sénégal	2012	18 mars 2015	CRPD/C/SEN/1
Seychelles	2011	18 septembre 2014	CRPD/C/SYC/1
Singapour	2015	13 juillet 2016	CRPD/C/SGP/1
Slovénie	2010	18 juillet 2014	CRPD/C/SLV/1
Soudan	2011	1 ^{er} septembre 2014	CRPD/C/SDN/1
Suisse	2016	7 juillet 2016	CRPD/C/CHE/1
Turkménistan	2010	5 décembre 2011	CRPD/C/TKM/1
Turquie	2011	3 août 2015	CRPD/C/TUR/1
Vanuatu	2010	13 août 2015	CRPD/C/VUT/1
Venezuela (République Bolivarienne du)	2015	2 novembre 2015	CRPD/C/VEN/1

7. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention

À sa dix-septième session, le Comité examinera les rapports initiaux des États parties suivants : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Honduras, Iran (République islamique d'), Jordanie et République de Moldova.

Selon l'usage et conformément à l'article 41 du Règlement intérieur, le Secrétaire général a informé les États parties concernés des dates auxquelles le Comité a prévu d'examiner leur rapport. Les dates retenues pour l'examen des rapports sont indiquées dans le programme de travail provisoire joint en annexe.

8. Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties

Le Comité adoptera les listes de points concernant les rapports initiaux.

9. Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents

Le Comité débattera des moyens de renforcer sa coopération avec les organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales, notamment les organisations de personnes handicapées, et d'autres organismes compétents, en vue de favoriser la promotion et la protection des droits des personnes handicapées. Les représentants de ces organes, organismes ou organisations pourront intervenir devant le Comité.

10. Observations générales

Le Comité examinera les progrès accomplis par le groupe de travail sur le droit à l'autonomie et à l'inclusion dans la société, établi pour rédiger une observation générale sur l'article 19 de la Convention.

11. Méthodes de travail du Comité.

Le Comité examinera ses méthodes de travail.

12. Réunions futures

Le Comité sera informé de tout fait nouveau concernant l'organisation de ses réunions à venir. Il examinera également l'organisation de ses futurs travaux.

13. Application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme

Le Comité examinera l'application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme.

14. Activités relevant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention

Le Comité examinera les plaintes soumises au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, ainsi que la conduite des enquêtes.

15. Adoption du rapport de la dix-septième session

Conformément à l'article 38 *bis* du Règlement intérieur, le Comité voudra peut-être examiner et adopter le rapport de sa dix-septième session.

16. Adoption du rapport biennal (2015-2016) du Comité à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social

Au titre de ce point, le Comité adoptera son rapport biennal à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

Annexe

Programme de travail provisoire

Semaine 1

Lundi 20 mars 2017	298 ^e séance 15 heures (publique)	Point 1	Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité
		Point 2	Élection du Président et du Bureau
		Point 3	Adoption de l'ordre du jour
		Point 4	Questions d'organisation
		Point 5	Rapport du Président sur les activités entreprises entre les seizième et dix-septième sessions du Comité
		Point 6	Soumission de rapports par les États parties en application de l'article 35 de la Convention
Mardi 21 mars 2017	299 ^e séance 10 heures (privée)	Point 9	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
		Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : République de Moldova
Mercredi 22 mars 2017	301 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : République de Moldova
	302 ^e séance 15 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : République islamique d'Iran
Jeudi 23 mars 2017	303 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : République islamique d'Iran
	304 ^e séance 15 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Chypre
Vendredi 24 mars 2017	305 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Chypre
	306 ^e séance 15 heures (privée)	Point 14	Activités relevant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention : communications

Semaine 2

Lundi 27 mars 2017	307 ^e séance 10 heures (privée)	Point 9	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
	308 ^e séance 15 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Bosnie-Herzégovine
Mardi 28 mars 2017	309 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Bosnie-Herzégovine
	310 ^e séance 15 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Jordanie
Mercredi 29 mars 2017	311 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Jordanie
	312 ^e séance 15 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Arménie
Jeudi 30 mars 2017	313 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Arménie
	314 ^e séance 15 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Honduras
Vendredi 31 mars 2017	315 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Honduras
	316 ^e séance 15 heures (privée)	Point 8	Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties
		Point 10	Observations générales

Semaine 3

Lundi 3 avril 2017	317 ^e séance 10 heures (privée)	Point 9	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
	318 ^e séance 15 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Canada
Mardi 4 avril 2017	319 ^e séance 10 heures (publique)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : Canada
	320 ^e séance 15 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales
Mercredi 5 avril 2017	321 ^e séance 10 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales

	322 ^e séance 15 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales
Jeudi 6 avril 2017	323 ^e séance 10 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales
	324 ^e séance 15 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales
Vendredi 7 avril 2017	325 ^e séance 10 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales
	326 ^e séance 15 heures (privée)	Point 8	Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties
Semaine 4			
Lundi 10 avril 2017	327 ^e séance 10 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales
	328 ^e séance 15 heures (privée)	Point 7	Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention : adoption des observations finales
Mardi 11 avril 2017	329 ^e séance 10 heures (privée)	Point 9	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
	330 ^e séance 15 heures (privée)	Point 14	Activités relevant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention : communications
Mercredi 12 avril 2017	331 ^e séance 10 heures (privée)	Point 8	Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties
	332 ^e séance 15 heures (privée)	Point 10	Observations générales
		Point 11	Méthodes de travail du Comité
		Point 12	Réunions futures
		Point 13	Application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme
		Point 15	Adoption du rapport de la dix-septième session
		Point 16	Adoption du rapport biennal (2015-2016) du Comité à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social
	17 heures (publique)		Clôture